

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147 Fax :

No de l'établissement :
0850032Y

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/02/2021

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 08/02/2021, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique. La séance commence à 18 h 02.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Madame LE FLOCH Soazig, représentante des personnels.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration du 23 novembre 2020

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 5 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

- ✓ Intervention d'un enseignant après le vote pour alerter sur le statut des infirmières scolaires qui passeraient sous statut départemental. Le risque est à terme de ne plus avoir d'infirmières dans les lycées. Leurs missions risquent aussi d'être modifiées.
- ✓ Les gestionnaires aussi pourraient changer de statut. Mme la Gestionnaire agent comptable interroge sur l'autonomie de l'établissement dans ce cas.
- A 18h17 : Arrivée de Mme BRULARD Elise en distanciel

Point N° 3 - Rentrée 2021 : Mesures prévisionnelles sur les postes d'enseignement

Contextualisation de la situation par le chef d'établissement

- Ouverture du lycée de St Gilles-
- Baisse de la dotation de 50 heures uniquement en heures poste

Présentation des éléments de préparation de la rentrée 2021-2022

- La décrue des effectifs reste faible malgré l'ouverture du lycée de St Gilles
- Le proviseur rappelle que nous avons toujours eu chaque année plus d'élèves en seconde que les prévisions
- Rappel des priorités et des limites :
 - Favoriser l'adaptation des élèves de seconde en limitant les effectifs par classe
 - Rationnaliser les heures d'enseignements optionnels pour conserver la diversité
 - Proposer 10 enseignements de spécialité pour offrir du choix aux familles
 - Accompagner les élèves dans leurs apprentissages
 - Proposer 3 options spécifiques en Terminale
 - Option surf non cumulable avec une autre
 - Effectif minimal d'1 enseignement de spécialité : 12
 - Choix des combinaisons laissé aux EPLE
 - Soumis à un vote en CA
- Projection des prévisions d'effectifs des enseignements de spécialité
 - Remarques sur un éventuel départ d'un titulaire en anglais qui pourrait faire basculer son poste en BMP (Bloc de Moyen Provisoire). Un professeur remarque qu'il s'agit alors d'une suppression. Le proviseur rappelle que rien n'est fait. Mais cela compenserait la baisse des heures postes. Et cela pourrait soulager les matières très fortement impactées en heures supplémentaires. C'est un levier possible en cas de mutation d'un collègue pour dégager des heures.
 - Le proviseur rappelle la difficulté à raisonner en chiffres quand il s'agit d'humains.
 - Passage en revue des effets de la DGH (dotation horaire globale) matière par matière.
 - Evocation de la possibilité de retirer quelques heures d'EMC (Enseignement Morale Civique) au BMP de SES pour récupérer quelques heures (transformer en heures supplémentaires, par exemple en Français)

Un professeur explique son intention de s'abstenir, non pas pour critiquer cette ventilation, mais la dotation qui modifie de fait nos statuts. Le proviseur rappelle que cela n'est pas formel et que le statut ne change pas.

Vote mesures RH :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	12	Vote du président :
Nombre d'abstention :	8	Nombre de votes CONTRE :	0	

Attribution d'une IMP pour vote à la maintenance SIO

Résultat du vote de l'avis sur l'IMP :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	17	Vote du président :
Nombre d'abstention :	3	Nombre de votes CONTRE :	0	

Point N° 4 - Contrats et conventions

- Conventions de stage
Adoption à l'unanimité
- Convention d'utilisation des locaux scolaires
Adoption à l'unanimité
- Cadets de la défense :
Question par un représentant de parent d'élèves : Nombre d'élèves concernés ?
Réponse : 12 élèves
Adoption à l'unanimité
- LDE : simplification des commandes de livres
Adoption à l'unanimité
- Contrat autoclave
Adoption à l'unanimité
-
- Bourses Erasmus + :
Question par un professeur : Montant du complément apporté par le lycée ?
Réponse : 150 euros
Adoption à l'unanimité

DBM pour information

Point N° 5 - Informations et questions diverses

Mesures sanitaires pour la restauration, présentées par Mme la Gestionnaire Agent Comptable

Nouveau protocole avec 2 mètres entre les groupes. Mis en place le 3/02/2021 et appliqué le 4/02/2021. Les conditions sont très strictes selon le proviseur.

Question d'un parent d'élèves : Y a-t-il un planning de passage des classes au restaurant scolaire ?
Réponse : C'est le cas mais on ne peut pas courir après les élèves pour aller les chercher. Il faut sensibiliser les élèves pour leur faire respecter cet ordre de passage. Des pôles sont en place par niveaux ou groupes.

La difficulté accrue du travail des AED est soulignée par les professeurs et le chef d'établissement.

Le proviseur regrette l'absence d'un représentant de la Région lors de l'annonce d'un vote au plan d'action de la Région 2021 pour doter l'établissement de l'extension d'un hall d'accueil.

Un parent d'élèves demande le nom des personnes représentant la Région au CA

Pour information :

Attribution d'un ordinateur portable à chaque élève de seconde, de la part de la Région pour la prochaine rentrée scolaire.

Le proviseur évoque un écueil possible : dans la mesure où les élèves auraient tous leur PC portable, la Région ne tiendrait plus le quota d'ordinateurs fixes alloués au lycée. Il faudra contrôler l'utilisation sous Wifi.

Un professeur demande s'il s'agit d'un prêt ou d'un don. Le proviseur dit que c'est un don.

Evocation des problèmes de maintenance avec un parc de prêts en remplacement et des armoires de charges. Le proviseur indique que ces PC font l'objet d'un marché, qui comprend la maintenance. De fait, ce travail ne reviendrait pas aux ATI.

Question concernant le remplacement du parc d'ordinateurs à l'internat :

Le proviseur explique que la demande est toujours en cours et devient une priorité pour l'ATI dont c'est le prochain chantier. Mme la Provisseuse Adjointe évoque les difficultés techniques pour mettre à niveau les ordinateurs pressentis.

Le proviseur redit l'importance de mettre à disposition des internes, au quotidien, un parc fonctionnel.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 46.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Le Président



M. SUIRE Dominique